

## **SCI Sofidy Convictions Immobilières (QS0000000016)**

### **Annexe complémentaire de présentation du support**

#### **CARACTERISTIQUES**

- Forme juridique : Fonds d'Investissement Alternatif, constitué sous la forme d'une société civile
- Durée : 99 ans à compter de l'enregistrement le 30/06/2016
- Capital maximum autorisé : 500 000 000 €
- Dénomination sociale : Sofidy Convictions Immobilières

#### **GOVERNANCE**

- Société de gestion : Sofidy
- Dépositaire : BNP Paribas Securities Services
- Valorisateur : BNP Paribas Securities Services
- Commissaire aux comptes : KPMG Audit
- Centralisateur des ordres : Sofidy

#### **OBJECTIF DE GESTION DE LA SCI**

L'objectif de la Société est d'offrir une réponse adaptée aux investisseurs souhaitant s'exposer indirectement à l'immobilier au travers d'un patrimoine mutualisé composé de plusieurs poches d'actifs (notamment parts de SCPI, actions d'OPCI, actions de foncières cotées, titres de société à vocation immobilière ou immobilier physique).

Cette allocation permet de diversifier les risques et les profils de performance, et de bénéficier d'une liquidité adaptée.

La durée d'investissement recommandée est supérieure à 8 ans.

#### **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

La Société est principalement investie en parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier. La Société peut également détenir des actifs immobiliers ou financiers de toute nature en rapport avec le secteur immobilier, qu'il s'agisse d'immobilier collectif coté ou non coté (foncières, OPCVM, OPCI, usufruits de parts de SCPI...) ou d'actifs en direct (immeubles physiques, bureaux, commerces) en France ou dans la zone euro.

La Société pourra investir en titres de FIA ou d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou une société liée.

#### **MODE DE VALORISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS**

- SCPI : valeur de réalisation
- OPCI : valeur liquidative
- Autres sociétés immobilières : valeur liquidative
- Immeubles détenus en direct : valeur d'expertise
- Valeurs mobilières :
  - Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé : prix du marché
  - Valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé : valeur probable de négociation
  - Titres de créances et assimilés négociables : application d'une méthode actuarielle
  - Parts d'actions ou d'OPCVM : valeur liquidative
  - Titres non négociés sur un marché réglementé : valeur probable de négociation
  - Instruments financiers à terme : valeur de marché

## PARTS

- Valeur de souscription : valeur liquidative + frais d'entrée
- Valeur de souscription initiale : 100 €
- Valeur de rachat : valeur liquidative
- Période de souscription : en continu
- Périodicité de la valeur liquidative : hebdomadaire (dernier jour ouvré de la semaine)
- Revenus : capitalisés

## FRAIS

- Frais d'entrée : 2% de la valeur liquidative (acquis au fonds)
- Frais de sortie : 0%
- Frais sur la SCI (la valeur liquidative de la SCI inclut la totalité de ces frais)
  - Frais de gestion :
    - 1,40% TTC annuel de l'actif brut de la société
    - 10% HT des loyers encaissés par la Société, sur les immeubles, terrains ou constructions dont elle est propriétaire, ainsi que sur les droits réels détenus en direct
  - Ensemble des frais liés à l'administration de la Société et à sa vie sociale (commissaire aux comptes, éventuels valorisateur, expert immobilier en évaluation, dépositaire, frais d'impression, d'expédition et d'affranchissement des documents d'information...)
  - Ensemble des frais afférents aux acquisitions financements, et ventes des biens sociaux
  - Ensemble des frais afférents à la conservation et à la gestion des biens sociaux
- Autres frais : les frais de votre contrat (frais sur versement, frais annuels de gestion, frais d'arbitrage, etc.) sont applicables à ce support d'investissement. Nous vous invitons à vous y reporter

## PROFIL DE RISQUE

La SCI investit principalement dans des SCPI ou dans tout type d'actifs immobiliers.

**Par conséquent, la performance de la SCI sera corrélée à la hausse comme à la baisse aux évolutions du marché immobilier.**

**La SCI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital et présente un risque de perte en capital.**

## SOUSCRIPTEURS CONCERNES

Cette SCI est plus particulièrement destinée à servir de support d'investissement de contrats d'assurance-vie et de capitalisation de type multisupport. L'investisseur qui souscrit à l'unité de compte SCI Sofidy Convictions Immobilières souhaite s'exposer aux marchés immobiliers. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette unité de compte dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur tiendra compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à plus de 8 ans (période de placement recommandée) mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cette SCI.

## LIMITATIONS

- L'investissement sur l'unité de compte SCI Sofidy Convictions Immobilières ne pourra excéder 50% de l'encours total d'un contrat
- L'investissement sur l'unité de compte SCI Sofidy Convictions Immobilières ne peut excéder 50% du montant du versement programmé
- Le cumul des investissements sur l'unité de compte SCI Sofidy Convictions Immobilières est au maximum égal à 50 000 € par contrat

Les statuts et caractéristiques principales de la SCI Sofidy Convictions Immobilières sont disponibles sur Internet ([www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)) ou sur simple demande auprès de Sofidy.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future. La valeur d'un investissement en SCI peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont associés. L'unité de compte de Sofidy Convictions Immobilières est accessible en contrat d'assurance-vie et de capitalisation. Ce support constitué sous la forme d'une société civile à capital variable ne fait pas l'objet d'une offre au public et n'est pas

agrée par l'AMF. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un patrimoine à vocation immobilière. Les revenus générés, nets de frais de gestion, sont capitalisés.

**SOFIDY** : Société Anonyme au capital de 554 128 €. Société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 07000042 en date du 10 juillet 2007 (conforme à la directive AIFM depuis le 18/07/2014). Siège social : 303, square des Champs Élysées - 91026 ÉVRY Cedex.

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).